

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 01 AVRIL 2022



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



L'an deux mille vingt-deux, le 1er avril à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, BRANDON Catherine, COLETO Audrey, COUSIN Nicolas, DELPECH Nadège, MOISSON Djamila, REMY Jean-Jacques, ROUYER Marie-Laure, SUMIEN Jean-Marc.

Absents non excusés : GILLES Wilfried, LAVAIRE Charline, SLIPECKI Thierry.

Absents représentés : Mme CAUCHOIS Céline a donné pouvoir à Mme BRANDON Catherine – M. CAGNIET Fabien a donné pouvoir à Mme COLETO Audrey - Mme BOISSOLLE Sandrine a donné pouvoir à Mme Djamila MOISSON – M. ALLUITTE David a donné pouvoir à M. Jean-Jacques REMY.

Mme Catherine Brandon a été nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 / Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 janvier 2022 :

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2 / Compte de gestion de la commune 2021

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

3 / Compte administratif 2021

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Jean-Jacques REMY, 2^{ème} Adjoint, présente le compte administratif 2021 qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 209 903,84€.

Pour mémoire, le résultat de clôture de 2020 182 608,44€, en 2019 il était de 131 647,78 € et celui de 2018 était de 115 980,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité et en informe Madame le Maire après son retour dans la salle.

4 / Affectation du résultat 2021

Madame le Maire propose les affectations suivantes :

- Compte 1068 soit Excédents de fonctionnement capitalisés : 57 807,08 €
- Ligne 002 soit Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 209 903,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 proposée.

5/ Vote des taux pour les 2 taxes

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 et propose de maintenir les taux de l'année 2021.

Toutefois, Madame le Maire précise que les administrés trouveront sur leur avis de taxe foncière 2022 deux colonnes supplémentaires d'imposition. Il s'agit d'une part, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) calculée sur la base de la valeur locative de l'habitation et d'autre part de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et problématiques d'inondation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et fixe comme suit ces taux :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	46,77%	46,77%
Taxe foncière sur non bâti	45,61%	45,61%

6/ Budget Primitif 2022

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement pour un montant total de 648 721,84€
- Section d'investissement pour un montant total de 275 392,83€

7/ Affectation des dépenses liées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du CGCT, vu l'instruction comptable de la M14,

Considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité,

Considérant que la chambre régionale des Comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques de dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 l'ensemble des dépenses liées à l'organisation, de toutes les manifestations organisées par la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve cette proposition
- acte que cette délibération sera reconduite tacitement chaque année tant qu'une nouvelle ne viendra pas la modifier.

8/ Encaissement de chèque

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser un chèque du trésor public pour un montant de 15 € au titre d'un trop perçu concernant un dégrèvement de taxe foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

9 / Questions diverses.

- Madame le Maire informe le conseil de la réception d'un arrêté préfectoral stipulant l'autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées par le personnel de l'IGN pour la mise à jour des fonds cartographiques. Les propriétaires seront préalablement informés 2 mois avant.
- Visite du personnel des Archives Départementales le jeudi 28 avril 2022. L'objectif sera d'établir un rapport sur les archives communales.
- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.
- Journée Hauts de France Propre des 19 et 20 mars 2022.
Le vendredi 19 en matinée les enfants des écoles maternelle et primaire, accompagnés des enseignantes et de parents, ont participé au ramassage des déchets dans les rues du centre village. Le samedi matin une vingtaine d'habitants se sont retrouvés devant la mairie à 9h30. Hormis les chemins ruraux, l'ensemble des rues du village ont été sillonnées. Cinq sacs de 100 litres ont été remplis d'ordures diverses.
Le pot de l'amitié a été offert à tous en fin de matinée.
- Organisation de la fête communale du 27 au 29 août 2022.
Une retraite aux flambeaux débutera les festivités du samedi soir. Le dimanche après-midi un groupe musical animera l'espace. Comme l'année dernière un goûter sera offert aux enfants de Brancourt lundi après-midi. Toutes les informations utiles seront précisées.
- Le MAG' de Brancourt-en-Laonnois : dernières corrections avant impression.

La séance est levée à 22h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Catherine Brandon



Marie-Laure ROUYER

